

Image not found or type unknown



## Montant de loyer erroné dépôt de garantie non remboursé

Par **Miliiii**, le 16/11/2024 à 12:27

Bonjour,

Dans le cadre d'un relogement initiative du bailleur j'ai signé mon bail pour le nouveau logement 22/11.

la conseillère relogement m'a confirmé que le loyer de l'ancien logement s'arrête le 21/11 pour éviter la double facturation.

déménagement le 28/11.

je vois sur mon compte bancaire qu'il y a un prélèvement à venir de loyer complet de mon ancien logement, j'envoie un mail pour dire que je ne suis pas d'accord sur la somme prélevée à mon bailleur et je demande à ma banque de suspendre ce prélèvement.

je reçois aujourd'hui une demande de paiement loyer si non poursuite judiciaire, sachant que le bailleur ne m'a pas encore remboursé mon dépôt de garantie.

je risque quelque chose ?

merci

Par **miyako**, le 16/11/2024 à 17:29

Bonjour,

[quote]  
déménagement le 28/11.[/quote]

C'est sans doute à cause de cela

Cordialement

Par **Pierrepaulejean**, le **16/11/2024** à **22:14**

bonjour

voire loyer court jusqu'à la date de sortie des lieux sau si vous avez un accord écrit du bailleur

Par **Pierrepaulejean**, le **17/11/2024** à **17:25**

attention : le message de Annemariete est une arnaque!!